

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_153

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT – LES JARDINS DE
CHAMECHAUDE - STÉPHANIE PITOT**

Date de la convocation : Mercredi 25 septembre 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 34 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Roger CHARVET (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles GENOVESE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel-les-Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud-de-Couz).</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Marc GAUTIER à Anne LENFANT ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO.</p>
---	--

CONSIDÉRANT la décision communautaire du 15 décembre 2016 en faveur de l'octroi d'aides directes aux agriculteurs au travers du dispositif AIDA, et les délibérations modificatives des 25 juin 2018 et 27 mars 2024,

CONSIDÉRANT le dossier de demande d'aide à l'investissement agricole soumis par Stéphanie PITOT pour son exploitation Les Jardins de Chamechaude, située à St Pierre de Chartreuse – exploitation à titre principal de maraîchage et transformation.

Les investissements prévus soutiennent la diversification de l'exploitation. Cela concerne le développement de l'activité de transformation des produits maraîchers et une nouvelle activité de production de bière à base de houblon cultivé sur l'exploitation.

Le projet global comprend la création d'un bâtiment de laboratoire de transformation alimentaire (brasserie + transformation de légumes), et les équipements nécessaires à ces activités.

Le coût global de l'investissement est de 52 500€ HT.

L'aide AIDA est sollicitée à hauteur de 50%, sur une part des dépenses subventionnables liées à la valorisation et diversification des produits transformés, soit 50% de 9 902 € HT.

Une autre part des investissements, à hauteur de 24 613€ HT, est prise en charge par le dispositif FEADER. Ces dépenses sont exclues de l'assiette éligible retenue pour l'aide AIDA.

CONSIDÉRANT l'examen par la Commission Transitions et Agriculture réunie les 5/02/2024 et 29/04/2024, et la consultation par voie écrite,

La Commission a émis un avis de principe positif :

- Le porteur de projet répond aux critères d'éligibilité des aides AIDA à l'investissement
- Le projet présenté répond au critère de diversification et de transformation des productions de l'exploitation pour commercialisation en circuit local.

CONSIDÉRANT les précisions techniques apportées sur l'aide FEADER obtenue par ailleurs pour ce projet (dépenses subventionnables, conditions de cumul, taux),

Sur la base de ces éléments, le montant d'aide AIDA proposé est de 4 951 €.

Ce montant respecte les limites d'aide applicables aux projets d'investissement de minimis du fait de l'activité de transformation des plantes en produits élaborés par Mme PITOT.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 4 951 € pour le projet d'investissement porté par Mme PITOT,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder au versement de cette subvention, après réception de l'ensemble des pièces justificatives.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 octobre 2024

La Présidente,

Anne LENFANT.

